

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS440

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

I. – À la première phrase de l'alinéa 24, substituer aux mots:

"leurs missions mentionnées",

les mots:

"la mission mentionnée".

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 25 et 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel